

FICHE 4 : LA POLITIA* ATHÉNIENNE : FONCTIONNEMENT & CRITIQUES (* CONSTITUTION)**CONSIGNES - TRAVAUX EN GROUPE**

- Lire le corpus documentaire individuellement en amont.
- Prendre connaissance des attentes (grilles d'auto-évaluation sur la pochette).
- S'organiser et se répartir le travail en groupe.
- Vous disposez de **40 mn** pour :
 - Répondre aux questions au brouillon.
Cette prise de note doit vous permettre de présenter les documents à l'oral.
 - Rédiger la réponse à la problématique sur feuille.

N.B. : Mettre vos travaux dans la **pochette de votre groupe** (mentionner les **prénoms & noms sur chaque feuille**).

F4 - EX.1
GROUPE 6**LA POLITEIA ATHÉNIENNE**

1

LES AVANTAGES DE LA DÉMOCRATIE

Dans cette tragédie, d'Euripide, Thésée, héros fondateur mythique d'Athènes s'adresse à l'ambassadeur de Thèbes (le héraut), partisan de la royauté

Thésée : Athènes est libre : le peuple y règne ; tour à tour, les citoyens, magistrats annuels, administrent l'Etat. Nul privilège à la fortune : car le pauvre et le riche ont des droits égaux dans le pays.

Le héraut¹ : La ville d'où je viens (Thèbes) obéit à un seul, non à la multitude ; il n'est point d'orateur qui l'exalte et la flatte et l'entraîne en tous sens dans son propre intérêt. Ceux-là font aujourd'hui les délices du peuple, et son malheur demain ; puis, pour dissimuler leur faute, ils calomnient de plus belle, esquivant le châtement. D'ailleurs, comment la masse, incapable elle-même d'un raisonnement droit, pourrait-elle conduire la cité dans le droit chemin ? Le temps, et non l'improvisation, nous donne ces lumières. Un pauvre laboureur, même instruit, n'aura point le loisir de vaquer² aux affaires publiques. Ah les honnêtes gens souffrent bien, lorsqu'un gueux s'empare du pouvoir en séduisant la foule par sa faconde³ lui qui n'était rien naguère !

Thésée : Pour un peuple, il n'est rien de pire qu'un tyran. Sous ce régime, pas de lois faites pour tous. Un seul homme gouverne, et la loi, c'est sa chose. Donc, plus d'égalité, tandis que sous l'empire des lois écrites, pauvres et riches ont mêmes droits. Le faible peut répondre à l'insulte du fort, et le petit, s'il a raison, vaincra le grand. Quant à la liberté, elle est dans ces paroles : « Qui veut, qui peut donner un avis sage à sa patrie ? » "Lors, à son gré, chacun peut briller... ou se taire. Peut-on imaginer plus belle égalité ?

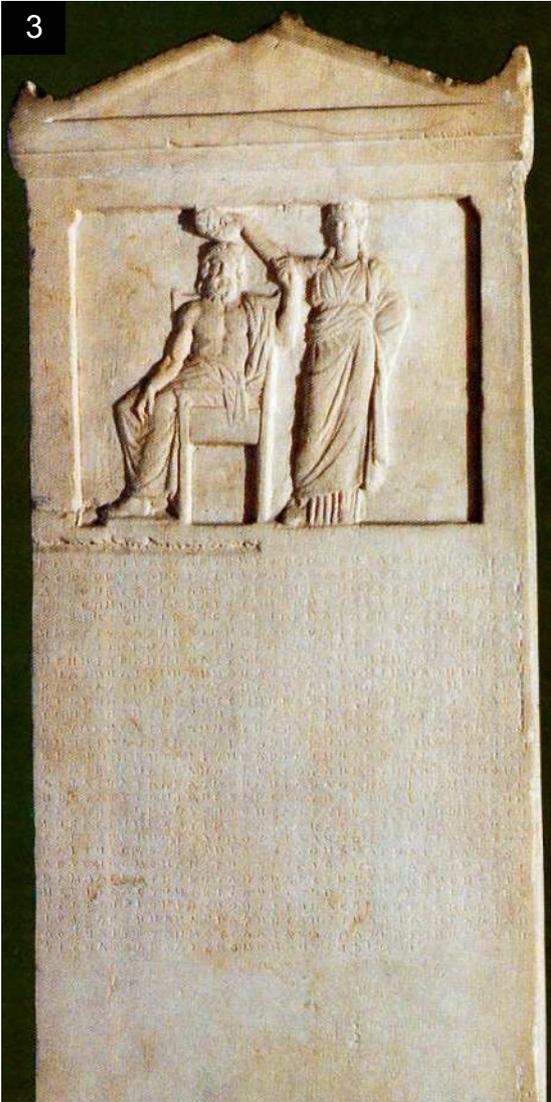
¹ Héraut porte-parole / ²= s'occuper de / ³ abondance de paroles
Euripide (480-406), *Les Suppliantes*, 423 av JC, traduction Budé, Belles Lettres

2

ISOCRATE (436-338) ÉVOQUE LES FONDEMENTS DE LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE.

"Les hommes qui étaient alors à la tête de l'Etat n'instruisaient pas les citoyens à confondre la démocratie avec la licence, la liberté avec l'abandon des lois, l'égalité avec l'impudence, ni à placer le bonheur dans l'absence de toute contrainte... Ce qui contribuait le plus à assurer la prospérité de l'Etat, c'est qu'ils ne confondaient l'égalité qui accorde à tous les mêmes avantages avec celle qui traite chacun selon son mérite : ils savaient laquelle est la plus utile, et, rejetant celle qui n'établit aucune différence entre les bons et les méchants, ils adoptaient celle qui punit et récompense chacun selon son mérite..."

Il appartient au peuple d'établir les magistrats, de punir les coupables, de régler les différends ; il est du devoir de ceux qui n'ont pas besoin de travailler pour vivre, mais qui possèdent des revenus suffisants, de servir l'Etat et d'administrer les biens communs ; s'ils se montrent magistrats intègres, ils ont droit aux éloges, seule récompense de la vertu ; mais s'ils ont été malhonnêtes, ils ne méritent aucune indulgence et doivent être punis avec la dernière rigueur."



Stèle de marbre portant le décret contre la tyrannie, 336 av.ne., Musée de l'Agora, Athènes.

Stèle de la loi de 336 qui interdit de porter atteinte à la démocratie.

Celle-ci fut adoptée après la bataille de Chéronée (338 av. J.-C.), le roi de Macédoine. Si Philippe II garantit le maintien de la démocratie à Athènes, les Athéniens redoutent cependant qu'un tyran ou que des oligarques renverse leur régime. près le dans pour se gagner la faveur du roi de Macédoine. C'est alors qu'une loi fut votée contre toute tentative de tyrannie.

inscription : « A la bonne fortune du peuple des Athéniens (...) Si quelqu'un s'élève contre le peuple pour installer la tyrannie ou aide à l'installation de la tyrannie, ou porte atteinte au peuple et à la démocratie des Athéniens, alors que soit honoré qui tuera celui qui aura entrepris un de ces crimes. Qu'il ne soit permis à aucun des membres du Conseil de l'Aréopage¹, si la Démocratie est détruite, de monter sur l'Aréopage, de participer à une séance, ni de prendre une décision sur aucun sujet, et si se produit quelque chose de semblable, que lui et ses descendants soient privés de leurs droits politiques, que sa fortune soit remise au peuple et que le dixième de sa fortune soit donné aux dieux. Que le secrétaire du Conseil fasse graver cette loi sur deux stèles de marbre et les fasse installer, l'une à l'entrée de l'Aréopage, là où se trouve l'entrée du Conseil, la seconde à l'Ecclésia.

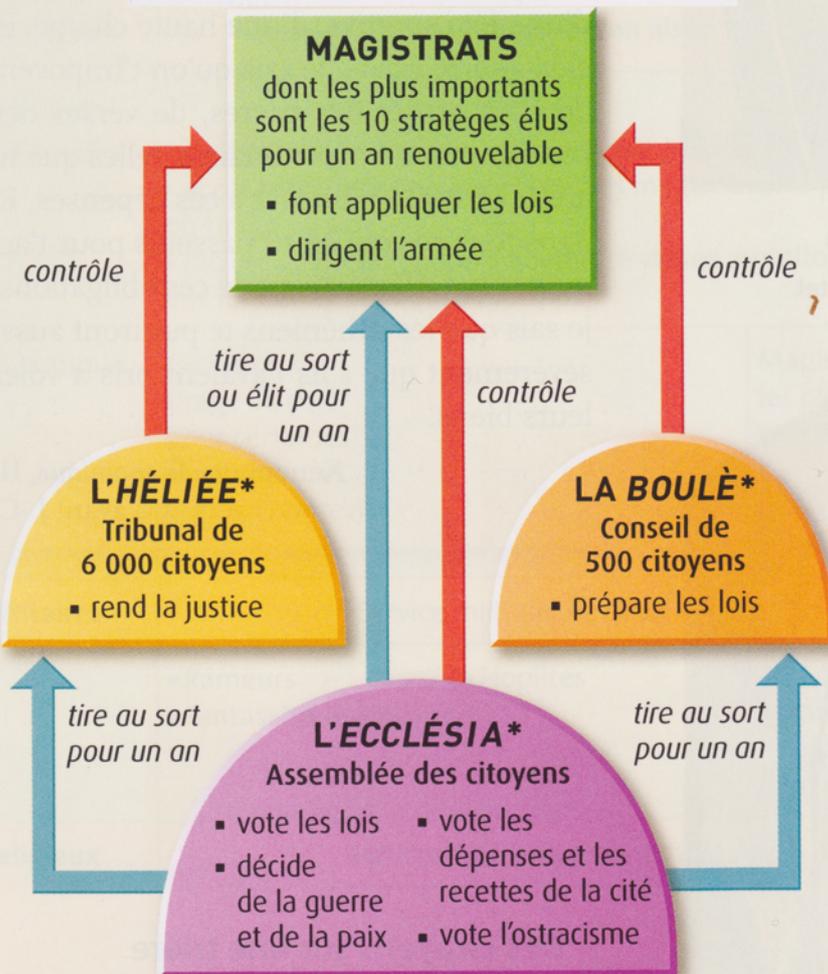
¹ Conseil de l'Aréopage : Conseil et cour de justice composé des archontes sortis de charges

QUESTIONS - Activité 6 :

- 1) Quelles sont les **caractéristiques** du régime politique athénien ?
- 2) Qu'en est-il de l'**égalité dans cette cité** ?
- 3) Quels sont les **droits et devoirs** des citoyens ?
- 4) Comment les Athéniens faisaient en sorte **que la loi soit connue de tous** ?

RÉDIGER : Répondre à la problématique : **QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POLITIA ATHÉNIENNE ?**

1 Le fonctionnement de la démocratie athénienne au IV^e siècle



2 LES COMPÉTENCES DES MAGISTRATS

Le sort désigne dix commissaires pour l'entretien des temples. Ils reçoivent des magistrats trésoriers trente mines¹ pour faire les réparations les plus urgentes. Dix responsables de l'ordre dont cinq exercent leur charge au Pirée, cinq à la ville [...] veillent à ce que les éboueurs ne déchargent pas leurs ordures à moins de dix stades² de l'enceinte. Ils empêchent d'empiéter par des constructions sur la voie publique, d'élever des balcons en saillie sur la rue, de placer sur le haut des maisons des chenaux avec écoulement sur la voie publique [...]. Il y a aussi dix commissaires au commerce des grains [...], ils veillent d'abord à ce que les grains se vendent au juste prix, ensuite que les meuniers vendent la farine en proportion du prix de l'orge et les boulangers les pains en proportion du prix du blé et que ces pains aient le poids qu'ils auront fixé ; car la loi prescrit aussi à ces commissaires de fixer le poids. »

Aristote (384-322 av.ne)
Constitution d'Athènes, 50-51.

¹ mine = 100 drachmes (à la fin du V^e siècle, un ouvrier sur un chantier public gagne environ 1 drachme par jour).

² Soit environ 1 800 mètres.

3 L'Art de la parole

« Notre cité a tenu en l'honneur l'art de la parole, cet art que tous désirent posséder en même temps qu'ils jalouent ceux qui sont capables de l'exercer : elle avait pleinement conscience en effet, notre cité [...] que composer artistiquement des discours n'est nullement le partage des médiocres, que ce ne peut être l'œuvre que d'un esprit intelligent. [...] Ceux qui, dès la prime enfance ont été élevés en hommes libres, ce n'est pas au courage, à la richesse, aux biens de cet ordre qu'on les reconnaît, ce sont avant tout leurs paroles qui les révèlent. C'est la pierre de touche la plus sûre pour reconnaître l'éducation de chacun de nous, et ceux qui manient bien l'art de la parole ont non seulement puissance dans leurs cités mais honneurs chez les autres hommes. »

Isocrate (436-338 av.ne), *Panégryque*.

LE SERMENT DES HÉLIASTES

Les héliastes rendent la justice par leur vote. Une grande partie des affaires qu'ils jugent sont des procès politiques, les affaires privées étant souvent réglées par arbitrage, en dehors des tribunaux.

« Je voterai suivant les lois et les décrets du peuple d'Athènes et du sénat des cinq cents [La *boulè*] ; je n'approuverai, par mes suffrages, ni la tyrannie, ni l'oligarchie ; si quelqu'un veut détruire la liberté des Athéniens, s'il emploie des discours ou son autorité, je ne me laisserai pas gagner; je n'admettrai ni l'abolition des dettes, ni le partage des terres et des maisons des Athéniens; [...] je ne nommerai point magistrat aura déjà assumé une autre magistrature, soit un des neuf archontes, ou un hiéromnémon, [...] ; je ne souffrirai point que, dans la même année, le même homme possède deux fois la même charge, ou deux charges en même temps ; je ne recevrai de présent pour rendre la justice [...] je n'ai pas moins de trente ans ; j'écouterai à égalité l'accusateur et l'accusé, et je me prononcerai sur l'objet même du procès. Je jure par Jupiter, Neptune et Cérès; que ces dieux me perdent, moi et toute ma race, si j'enfreins ces règles ; si j'y suis fidèle, qu'ils me combent de biens et de prospérité. »

Démosthène, *Contre Timocrate*,
148-149, IV av. n. e



Scène de vote
à l'Héliée

● Le tribunal populaire de l'Héliée juge les affaires politiques et privées. Coupe attique à figures rouges, vers 480-470 av. J.-C., musée des Beaux-Arts, Dijon.

L'OSTRACISME, UNE PRATIQUE DÉMOCRATIQUE.

Aristide (540-468 avant J.-C), homme politique athénien, fait l'objet d'une procédure d'ostracisme en 482 av. J.-C.

Pour en revenir à Aristide, voici ce qui lui arriva. Au début, son surnom [le Juste] le faisait aimer ; plus tard il le fit haïr, surtout par la faute de Thémistocle ¹, qui répandait dans les masses le bruit qu'Aristide avait aboli les tribunaux, pour tout juger et décider par lui-même, et qu'il s'était procuré ainsi, sans attirer l'attention et sans employer de gardes du corps, un pouvoir monarchique. (...) Voici le schéma de ce qui se passait. Chacun prenait un tesson [ostrakon] et écrivait le nom de celui des citoyens qu'il voulait éloigner, puis il le portait en un endroit de l'Agora entouré d'un cercle de barrières. Les magistrats comptaient d'abord le nombre total de tessons : si les votants étaient moins de 6 000, la procédure d'ostracisme était abandonnée. Puis les tessons correspondant à chacun des noms étaient séparés les uns des autres et celui qui avait été inscrit le plus grand nombre de fois, le héraut ² le proclamait banni pour dix ans, sans perdre la jouissance de ses biens.

1. Homme politique qui fit d'Athènes la plus grande puissance navale grecque, ostracisé en 471 av. J.-C.

2. Crieur public chargé des proclamations officielles.

Plutarque (50-125), *Vie d'Aristide*, VII

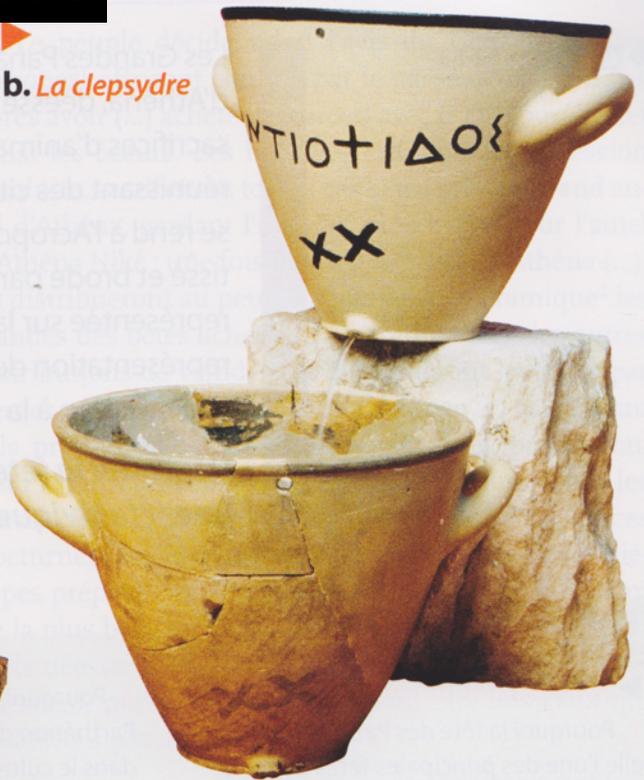
6. les objets de la démocratie

▼ a. Les jetons de l'Héliée



● Ces jetons en bronze sont déposés par les jurés dans une amphore. La tige pleine signifie l'acquittement, la tige creuse la condamnation. Pour garder le vote secret, les jurés prennent les deux sortes de jetons par leurs deux extrémités.
Musée de l'Agora, Athènes.

▶ b. La clepsydre



● Cette horloge à eau est utilisée dans les assemblées et les tribunaux athéniens pour veiller à ce que le temps de parole attribué aux orateurs soit équitable.
Musée de l'Agora, Athènes.

▲ c. Un tesson d'ostracisme



● Tesson servant à voter l'exil d'un citoyen estimé dangereux pour la démocratie.
Ostrakon d'Aristide le Juste (482 av. J.-C), musée de l'Agora, Athènes.

QUESTIONS - Activité 6 :

→ PRINCIPES DE LA *POLITEIA* ATHÉNIENNE : UNE DÉMOCRATIE DIRECTE

- 1) Quelle est l'**institution centrale** de la *POLITEIA* athénienne ?
- 2) Quelle disposition a été prise afin de **permettre à tous de participer à cette institution** ?
- 3) Relever et expliquer le sens des **deux modes de désignation de représentants du démos** ?
- 4) Pourtant : a) quelles sont les **limites** à l'exercice de cette **démocratie directe** ?
b) quelle(s) **entrave(s)** quant à l'**ISÉGORIA** (*égalité de parole*) relevez-vous ?
c) Qui cela privilégie-t-il ? Comment serait-il possible d'y **remédier** ?

→ HÉLIÉE, BOULÉ ET MAGISTRATS.

- 5) Décrire le fonctionnement des **institutions athéniennes**.
- 6) Pourquoi les **magistratures** sont-elles **collégiales** ?
- 7) Comment les **objets** présentés **garantissent-ils le fonctionnement démocratique** ?
- 8) Par quels moyens, « **contre-pouvoirs** », garanties, **les citoyens se protègent-ils des abus de pouvoirs** ?

RÉDIGER :

Comment fonctionne la *POLITEIA* ATHÉNIENNE ?

UNE SATIRE DE L'*ECCLÉSIA*

Dans cette parodie, Les Athéniennes, déguisées en hommes, s'introduisent à l'Ecclésia pour prendre à la place des hommes les mesures qui permettraient à la cité d'être sauvée.

Agoractive. – Qui demande la parole ?

La seconde femme. – Moi.

Agoractive. Mets la couronne et bonne chance.

La seconde femme. - Ça y'est.

Agoractive. – Alors parle.

La seconde femme. – Ben quoi ? Je parle avant de boire ?

Agoractive. – C'est ça, tu te figures qu'ils boivent ?

La seconde femme. – Et comment, par Artémis, et du bon encore ! En tout cas si on y réfléchit bien, tous les décrets ont l'air d'avoir été pris par des gens ivres : ils divaguent ¹. Par Zeus, pourquoi feraient-ils tant de libations ² et de prières si ce n'est à cause du vin ! Et puis, ils s'engueulent comme des ivrognes et les archers doivent parfois en embarquer quelques-uns.

Agoractive. – Eh bien toi, va-t-en t'asseoir, tu n'es bonne à rien (...). Avec votre permission, je décide que je parlerai à mon tour, après avoir pris cette couronne. Je m'adresse d'abord aux Dieux pour qu'ils favorisent nos projets. J'appartiens comme vous à la communauté de ce pays, et je m'afflige de voir si mal menées les affaires de la cité. Elle est gangrenée ³ ! Car je la vois toujours choisir ses dirigeants parmi les plus malfaisants, et s'il en est un bon pendant un jour, il devient mauvais pendant dix. Si l'on donne les responsabilités à un autre, c'est encore pire. (...). Mais si vous m'écoutez, vous pouvez encore vous en tirer. Il vous faut confier le gouvernement de la cité aux femmes.

Toutes les femmes. – Bravo, bravo, par Zeus, bravo.

¹ Raisonner de manière incohérente ; ² offrandes ; ³ corrompu, pourri

Aristophane (v. 445-386 av. ne), *L'assemblée des femmes*, v. 392 av.ne, Les Belles Lettres

« TU AS TOUT CE QU'IL FAUT POUR LA POLITIQUE »

*Dans cette pièce d'Aristophane, Démos (le peuple) est tombé sous l'influence d'un tanneur. Aristophane vise ici Cléon, riche tanneur dont les discours belliqueux * plaisent à l'Ecclésia. Un serviteur de Démos propose à un charcutier de prendre la place du tanneur.*

« **Le serviteur** : "Mortel béni du sort ! Te voilà richement doué pour la politique."

Le charcutier : "Mais mon bon, je n'ai pas fait d'étude, je connais mes lettres, et encore tant bien que mal."

Le serviteur : "Voilà ton seul défaut, de les connaître tant bien que mal. Pour gouverner le peuple, il ne faut pas un homme pourvu d'une bonne culture et d'une bonne éducation. Il faut un ignorant doublé d'un coquin. (...)"

Le charcutier : "Mais je ne vois pas comment je serais capable de gouverner le peuple."

Le serviteur : "Rien de plus bête. Ne cesse pas de faire ce que tu fais. Tu n'as qu'à tripatouiller les affaires, les boudiner toutes ensemble, et quant au peuple, pour te le concilier, il suffit que tu lui fasses une agréable petite cuisine de mots. Pour le reste, tu as ce qu'il te faut pour le mener, à savoir une voix de canaille, une origine misérable, des manières de vagabond. Je te dis que tu as tout ce qu'il faut pour la politique." »

Aristophane, *Les Cavaliers*, 424 av.,e

UNE CRITIQUE DU FONCTIONNEMENT DE L'ECCLÉSIAL AU IV^E S.

« Ah ! Athéniens, si la Boulé des Cinq Cents et l'Ecclesia étaient régulièrement dirigées par ceux qui les président, si l'on observait encore les lois de Solon¹ sur la discipline des orateurs, le plus âgé des citoyens parlant le premier, comme les lois le prescrivent, pourrait monter à la tribune sans être interrompu par le tumulte et, tirant parti de son expérience, donner au peuple les meilleurs conseils. Ensuite viendraient parler ceux des autres citoyens qui le désirent, chacun à son tour suivant son âge, pour donner son avis sur toute chose. Mais aujourd'hui les règles que chacun autrefois s'entendait à trouver bonnes sont abandonnées, il y a des gens qui n'hésitent pas à déposer des motions illégales, d'autres à les mettre aux voix, tenant leur présidence non de la façon la plus juste, mais par suite d'intrigues, puisque si un bouleute ayant été désigné par le sort pour être proèdre, a proclamé selon les règles le résultat du vote, ces gens qui tiennent la politeia non pour le bien commun de tous, mais pour leur bien propre, menacent de lui intenter une accusation d'eisangélie réduisant les citoyens à la condition d'esclaves et s'arrogeant sur eux des droits de maître (...) Puisque les choses en sont venues là, puisque, vous vous en rendez compte vous-mêmes, la situation dans la cité est devenue telle, il ne reste plus dans la constitution qu'une seule chose de valable, ce sont les actions en illégalité. Si vous les abolissez ou si vous cédez à ceux qui les abolissent, je vous le dis, peu à peu sans vous en rendre compte, vous aurez abandonné la polit eia à un petit nombre d'hommes. »

¹ Archonte du VI^e s.

Eschine, orateur Athénien (v. 390-314 av.ne), *Contre Ctésiphon*, 2-5

UN DÉTRACTEUR DE LA DÉMOCRATIE

Le Vieil Oligarque, un auteur athénien anonyme qui écrit dans les années 430-420 av. J. -C., est mal connu.

Nous savons seulement qu'il est partisan de l'oligarchie. Dans La constitution des Athéniens, il se livre à une critique de la politique et du système démocratique athénien du v^e siècle.

« En ce qui concerne le pouvoir des Athéniens, je ne les approuve pas d'avoir choisi le comportement politique qu'implique ce régime ; la raison en est que, par ce choix, ils ont choisi l'intérêt des méchants plutôt que celui des honnêtes gens. [...]

Ce que je tiens à dire, [...] c'est qu'il paraît juste qu'à Athènes les pauvres et le peuple l'emportent sur les nobles et les riches, car c'est le peuple qui fait naviguer les vaisseaux de guerre et qui donne à la cité sa puissance, [...] beaucoup plus que les hoplites, les nobles et les honnêtes gens. Donc [...] il paraît juste que tout le monde participe aux magistratures, par tirage au sort et élection et que la parole soit accordée à tout citoyen qui la demande.

Et, cependant, pour ce qui est des magistratures qui font le salut du peuple tout entier (stratège et chef de la cavalerie), [...] le peuple ne demande nullement à y participer. [...] Mais pour ce qui est des magistratures qui apportent salaire et profit à la maison, celles-ci, le peuple cherche à les exercer. Il faudrait [...] ne pas donner à tous également le droit de parole et de décision, mais seulement aux plus habiles et aux hommes qui en ont, par excellence, la capacité. Mais c'est en quoi, également, les Athéniens adoptent une excellente mesure, lorsqu'ils permettent aux méchants de prendre la parole. En effet, si c'étaient les honnêtes gens et les riches qui avaient le droit de parole et de décision, ce serait bien pour ceux de leur classe, mais pas pour les hommes du peuple.»

Le Vieil Oligarque, *La constitution des Athéniens*,

«Périclès avait de l'influence en raison de la considération qui l'entourait et de la profondeur de son intelligence. Il était d'un désintéressement absolu ; sans attenter à la liberté, il contenait la multitude qu'il menait. N'ayant acquis son influence que par des moyens honnêtes, il n'avait pas à flatter la foule. Grâce à son autorité personnelle, il pouvait lui tenir tête et même lui montrer son irritation. Chaque fois que les Athéniens s'abandonnaient à contre temps à l'audace et à l'orgueil, il les frappait de crainte ; s'ils s'effrayaient sans motif, il les ramenait à la confiance. Ce gouvernement portait le nom de démocratie, en réalité, c'était le gouvernement d'un seul homme»

Thucydide (460 – 395 av.ne), *La Guerre du Péloponnèse*, II, 65.

QUESTIONS - Activité 74 :

- 1) Pourquoi les **femmes doivent-elles se déguiser en hommes** pour accéder à l'*Ecclésia* ?
- 2) **Quels reproches Agoractive** fait-elle à l'encontre des **citoyens** et de la **démocratie** ?
- 3) **Quelle qualité est suffisante** pour gouverner Athènes selon Aristophane dans les *Cavaliers* ?
Quel est le danger pour la démocratie ?
- 4) Quelle forme de **démocratie Eschine critique-t-il** ? Quelle forme **défend-il** ?
- 5) Quels **valeurs** et **acquis** de la démocratie **critique le Vieil Oligarque** ?
- 6) Selon Thucydide, le gouvernement de **Périclès** était-il **démocratique** ? Pourquoi ?
- 7) **Par qui et par quels procédés la politeia** athénienne est-elle **critiquée** ?
- 8) culture générale : **Quelles autres critiques** pourriez-vous adresser à la démocratie athénienne ?

RÉDIGER : Répondre à la problématique :

QUELLES SONT LES CRITIQUES ADRESSÉES À L'ENCONTRE DE LA POLITEIA ATHÉNIENNE ?